

**Si les Ateliers de Bourgogne existent depuis 34 ans, la structure ne s'endort pas. Elle prospecte de nouveaux clients... et rappelle son utilité aux entreprises qui ont des obligations, en matière d'emploi de personnes handicapées.**



## **Ateliers de Bourgogne : la bonne adresse pour le handicap au travail**

**D**epuis maintenant près de trente ans (puisque la législation en la matière remonte à 1987) les entreprises comptant au moins vingt salariés ont l'obligation d'embaucher au moins 6% de personnes handicapées. La loi a été renforcée en 2005 et les entreprises qui ne sont pas en conformité avec elle doivent payer une contribution à l'Association nationale pour la gestion du fond d'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph). Pourtant, aujourd'hui encore, de nombreuses structures méconnaissent le fait qu'elles peuvent respecter leurs obligations en faisant également appel à des entreprises adaptées auxquelles elles sous-traitent une partie de leurs activités. Lorsqu'on sait que la cotisation à l'Agefiph peut varier de 400 à 600 fois le Smic horaire par unité manquante, selon la taille de l'entreprise, le sujet mérite réflexion. C'est sur cet aspect des choses qu'insistent les Ateliers de Bourgogne. La structure, basée à Beaune, est née de la volonté de treize Établissements et ser-

vice d'aide par le travail (Ésat) de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, de fédérer leurs efforts, en créant un Groupement d'intérêt économique (GIE). Le développement de ce dernier a récemment été confié à Sandrine David, forte d'un passé de responsables d'agences d'intérim sur Dijon. «*En arrivant aux Ateliers de Bourgogne, confie-t-elle, j'ai été agréablement surprise de découvrir la large palette d'activités proposée, les outils de travail existants au sein des ateliers et l'implication des travailleurs handicapés*».

### **DIX GRANDS SECTEURS**

Ces derniers sont 1.200 au sein du GIE et les Ateliers de Bourgogne sont aujourd'hui capables d'intervenir dans dix grands domaines de sous-traitance: Routage, saisie informatique, numérisation et destruction de documents/Imprimerie, sérigraphie et encadrement/Conditionnement et façonnage/Montage et assemblage/Travail des métaux/Espaces verts/Blanchisserie/Travail du bois/Séminaire et restauration/Présentations en entreprise. Les clients des

Ateliers de Bourgogne sont, en majorité des entreprises privées mais on trouve aussi quelques collectivités. «*Nous sommes véritablement le guichet unique des entreprises désireuses de se mettre en accord avec leurs obligations*» souligne Sandrine David, secondée au niveau du développement de l'activité du GIE, par Delphine Chevassus. «*Toutes les entreprises, ajoute-t-elle, peuvent d'ailleurs avoir besoin de nos services quel que soit leur effectif. Nous orientons l'entreprise qui fait appel à nous vers l'Ésat le plus approprié à son secteur d'activité, et nous pouvons conjuguer plusieurs savoir-faire*». Dernière chose importante à savoir : chaque entreprise de plus de vingt salariés a jusqu'à fin décembre pour remplir ses obligations. Au-delà la taxe peut se montrer très élevée et une surtaxation peut être appliquée aux entreprises qui n'auraient rien fait depuis 4 ans...

**BERTY ROBERT**

♦ [ateliers-de-bourgogne.com](http://ateliers-de-bourgogne.com) et renseignements auprès de Sandrine David au 06 97 93 91 94